

Monsieur le Président de la
Commission d'Etablissement des
Listes Electorales
CCI Nice Côte d'Azur Service Elections
20 bd Carabacel
CS 11259
06005 NICE CEDEX 1

....., le

Objet : Recours gracieux - demande d'inscription sur les listes électorales

Monsieur le Président,

Je sollicite de votre bienveillance que vous puissiez réunir la commission que vous présidez afin d'examiner ma demande d'inscription sur la liste électorale des Membres de la CCIT Nice Côte d'Azur et de la CCIR Provence Alpes Côte d'Azur.

Je vous précise que je remplis toutes les conditions fixées aux articles L713-1-II et L713-3 du Code de commerce :

J'exerce les fonctions de : depuis le

Au sein de l'entreprise :

SIREN n°

Dans la catégorie (déterminée par le code NAF) et sous-catégorie (effectif salarié) :

Entourer la catégorie et sous-catégorie de l'entreprise

Commerce	0 à 5 salariés	6 salariés et plus
Service	0 à 5 salariés	6 salariés et plus
Industrie	0 à 9 salariés	10 salariés et plus

Vous trouverez ci-joint :

- un extrait Kbis de la société
- une copie de ma carte nationale d'identité
- le cas échéant, une demande de l'électeur actuel me désignant comme électeur à sa place.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma requête,
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués

[Nom Prénom]

[Signature]

PJ

CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Code de commerce Article L713-1 II.- Sont électeurs aux élections des membres des chambres de commerce et d'industrie territoriales et de région :

1° A titre personnel :

- a) Les commerçants immatriculés au registre du commerce et des sociétés dans la circonscription de la chambre de commerce et d'industrie, sous réserve, pour les associés en nom collectif et les associés commandités, des dispositions du III de l'article L. 713-2 ;
- b) Les chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers et immatriculés au registre du commerce et des sociétés dans la circonscription ;
- c) Les conjoints des personnes énumérées au a ou au b ci-dessus ayant déclaré au registre du commerce et des sociétés qu'ils collaborent à l'activité de leur époux sans autre activité professionnelle ;
- d) Les capitaines de la marine marchande exerçant le commandement d'un navire immatriculé en France dont le port d'attache est situé dans la circonscription ; les pilotes maritimes exerçant leurs fonctions dans un port situé dans la circonscription, les pilotes de l'aéronautique civile domiciliés dans la circonscription et exerçant le commandement d'un aéronef immatriculé en France.

2° Par l'intermédiaire d'un représentant :

- a) Les sociétés commerciales au sens du deuxième alinéa de [l'article L. 210-1](#) du présent code et les établissements publics à caractère industriel et commercial dont le siège est situé dans la circonscription ;
- b) Au titre d'un établissement faisant l'objet dans la circonscription d'une inscription complémentaire ou d'une immatriculation secondaire, à moins qu'il en soit dispensé par les lois et règlements en vigueur, les personnes physiques mentionnées aux a et b du 1° et les personnes morales mentionnées au a du présent 2°, quelle que soit la circonscription où ces personnes exercent leur propre droit de vote ;
- c) Les sociétés à caractère commercial dont le siège est situé hors du territoire national et qui disposent dans la circonscription d'un établissement immatriculé au registre du commerce et des sociétés.

Article L713-3 - I.- Les représentants mentionnés aux articles [L. 713-1](#) et L. 713-2 doivent exercer dans l'entreprise soit des fonctions de président-directeur général, de président ou de membre du conseil d'administration, de directeur général, de président ou de membre du directoire, de président du conseil de surveillance, de gérant, de président ou de membre du conseil d'administration ou de directeur d'un établissement public à caractère industriel et commercial, soit, à défaut et pour les représenter à titre de mandataire, des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative de l'entreprise ou de l'établissement.

II. - Les électeurs à titre personnel mentionnés au 1° du II de l'article L. 713-1 et les représentants des personnes physiques ou morales mentionnées au 2° du II du même article doivent, pour prendre part au vote :

1° Remplir les conditions fixées à l'article [L. 2](#) du code électoral, à l'exception de la nationalité* ;

2° Ne pas avoir fait l'objet de l'interdiction visée à l'article L. 6 du code électoral ;

3° N'avoir pas été frappés depuis moins de quinze ans à compter du jour où la décision les ayant prononcées est devenue définitive, de faillite personnelle ou d'une des mesures d'interdiction ou de déchéance telles que prévues au livre VI du présent code, à la loi [n° 85-98](#) du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises ou à la loi [n° 67-563](#) du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes ;

4° Ne pas être frappé d'une peine d'interdiction, suivant les modalités prévues par l'article [131-27](#) du code pénal, d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, d'administrer, de gérer ou de contrôler à un titre quelconque, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, une entreprise commerciale ou industrielle ou une société commerciale ;

5° Ne pas avoir été condamnés à des peines, déchéances ou sanctions prononcées en vertu de législations étrangères équivalentes à celles visées aux 2°, 3° et 4°.

Code électoral :

Article L2 Sont électeurs les Françaises et Français* âgés de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi.

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES CONSULAIRES
DESIGNATION D'UN ELECTEUR**

MANDATAIRE SOCIAL, RESPONSABLE LEGAL – Electeur de droit¹

Je soussigné(e) Nom Prénoms :

Mandataire social de la société :

.....

Adresse complète :

.....

Téléphone :

e-mail.....

Inscrite au RCS du Tribunal de Commerce de :

Sous le n° SIRET :

En tant que :

SA SARL SASU Autres (à préciser) :

.....

Catégorie : Commerce Industrie Service

Sous-catégorie / nombre de salarié :

Désigne comme électeur au titre de l'article L723-4 du code de commerce :

ELECTEUR DESIGNÉ²

Monsieur Madame

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

.....

Qui remplit dans la société les fonctions de :

Administrateur/Administratrice

Membre du Directoire

Directeur(trice) Général (e)

Cadre exerçant des responsabilités
de Direction (commerciale,
technique, financière ou
administrative...)

Et sollicite de Monsieur le Président de la Commission d'Etablissement des Listes Electorales son inscription sur les listes électorales.

Cachet de la Société :

Le,.....à

Nom Prénom du mandataire social ¹

Nom Prénom de l'électeur désigné ²

Signature du mandataire social

Signature de l'électeur désigné